



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le lundi 9 février à 20h00, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cédric THOMAS, Maire.

Etaient présents : Éric SURMONT, Sophie MILCENT, Martine LECOQ, Adjoints, Benjamin BIERNAT, Éric DEFRAÇE, Véronique LETOURNEL, Nadine BERTI, Benoist FOUAN, Assia KASSE, Conseillers municipaux.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Cindy MAILLOT qui a donné pouvoir Cédric THOMAS.

Absents excusés : Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Hervé DECOUTTERE, Aurélien SEGAUD.

Secrétaire de séance : Benjamin BIERNAT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : **27 janvier 2026**

Date d'affichage de la convocation : **27 janvier 2026**

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Nombre de présents : **10**

Nombre de votants : **11**

Le quorum étant atteint. Cédric THOMAS ouvre la séance à 20h05.

Est désigné secrétaire de séance : Benjamin BIERNAT

NOIR ROUGE : PV

NOIR : boitage

Cédric THOMAS demande au Conseil Municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Approbation du versement de l'allocation compensatrice suite au rapport de la CLECT approuvé par le Conseil Communautaire de la CACPB
- Acquisition de la parcelle cadastrée n° C 529, située à proximité du carrefour giratoire dit de « Saint-Blandin », appartenant au Département

Le conseil municipal accorde l'ajout des 2 points.

Cédric THOMAS demande également au Conseil Municipal de retirer 1 point de l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'éclairage public programme 2026.

Cédric THOMAS mentionne que la demande de subvention avec ce projet de délibération, est rejetée car ce thème ne fait plus partie de la DETR en 2026.

Le conseil municipal accepte le retrait de ce point.

L'ordre du jour est modifié par 2 points supplémentaires après l'approbation du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15/12/2025

Pas d'observation. Le procès-verbal est adopté.

Délégation de travaux d'éclairage public programme 2026

Cédric THOMAS informe de la poursuite du programme de rénovation et modernisation de l'éclairage public.

Ce projet concerne le remplacement des luminaires en LED pour la Cour des Commerçants, place de l'église, rue de la Haute Borne, rue du Clos des Epistoliers, rue de la Pâture ainsi que la mise en conformité de trois armoires de commande.

Ce projet est chiffré à 39 542 € HT soit 47 450,40 € TTC par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne).

Toutefois, cette modernisation en LED peut être pourvue par 3 types de crosses. C'est à la commune de choisir celles qui conviennent le mieux en fonction de la rue.

Le conseil municipal approuve le programme de rénovation et modernisation de l'éclairage public et laisse Mr le Maire d'adapter le programme sur le choix des crosses et dans la limite d'un montant total de 55 000 € TTC.

En séance est adopté la rédaction suivante dans la délibération « Le Conseil Municipal approuve les adaptations au projet dans la limite maximale portée à 50 000,00 € H.T. et charge le Maire de procéder aux adaptations. »

Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'éclairage public programme 2026.

Point retiré. La DETR ne finance plus les travaux d'éclairage public depuis 2026.

Demande de subvention au titre du fonds d'Equipement Rural (FER) pour l'aménagement d'une sente paysagère et sécurisée rue de Méroger.

Cédric THOMAS rappelle le projet concernant la création d'une sente paysagère et sécurisée.

Ce projet de sente donne accès à l'aire de jeux et sportives du village par la rue Méroger. Le terrain a été acquis en 2025, le projet consiste à créer un chemin stabilisé et quelques plantations.

Le projet peut être subventionné sur la partie acquisition du terrain et sur les travaux de cheminement. Le coût total est de 90 315,18 € HT (acquisition comprise) et la demande de subvention est de 50% soit le montant de 45 067,59 €.

Le conseil municipal approuve les travaux et la demande de subvention.

Vote du compte financier unique 2025

Mr Benoit FOUAN siège comme président ad'hoc.

Le Compte Financier Unique 2025 détermine le résultat cumulé suivant les caractéristiques mentionnées dans le tableau ci-après :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	436 268,88 €	765 080,00 €	1 201 348,88 €
	Recettes réalisées	388 443,32 €	844 990,89 €	1 233 434,21 €
	Restes à réaliser	26 865,00 €	0 €	26 865,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	634 669,37 €	865 080,00 €	1 499 749,37 €
	Dépenses réalisées	421 249,39 €	757 073,72 €	1 178 323,11 €
	Restes à réaliser	112 296,49 €	0 €	112 296,49 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 32 806,07 €	87 917,17 €	55 111,10 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	198 400,49 €	100 000,00 €	298 400,49 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	165 594,42 €	187 917,17 €	353 511,59 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 85 431,49 €	0 €	- 85 431,49 €
Résultat cumulé	Excédent	80 162,93 €	187 917,17 €	268 080,10 €

Mr Cédric THOMAS sort de la salle

Le tableau est commenté sur chaque section et les résultats obtenus.

Le conseil municipal approuve le compte financier unique 2025.

Mr Cédric THOMAS réintègre la salle du conseil municipal à 20h46.

Éric SURMONT informe qu'une synthèse sera disponible. Il énonce, par sections et chapitres budgétaires, les éléments ayant permis d'obtenir ces résultats.

Projet de délibération pour le vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2026

Cédric THOMAS rappelle les taux votés pour l'année 2025.

Les taux de 2025 ont été les suivants :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,27%
- taxe foncière (bâti) : 32,25%
- taxe foncière (non bâti) : 37,62%

Le conseil municipal approuve les taux pour l'année 2026.

Projet de délibération pour le vote du budget 2026

Cédric THOMAS cède la parole à Éric SURMONT pour la présentation du budget 2026.

Après présentation des différentes composantes des 2 sections budgétaires, la maquette budgétaire est présentée et commentée, notamment sur les résultats 2025 et sur l'état de la dette.

Sur la base des résultats de l'exercice 2025 et la présentation du budget, il est approuvé en équilibre dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 908 967,17 €
- Section d'investissement : 321 537,62 €

Projet de délibération pour la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Cédric THOMAS cède la parole à Éric SURMONT pour la présentation du sujet.

Ce projet a été délibéré en 2025 afin d'être proposé au Comité Social Territorial (CST) pour avis.

L'avis du CST étant favorable, le conseil municipal approuve l'installation du RIFSEEP.

Validation du projet de modification du PLU avant approbation du projet par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Cédric THOMAS rappelle ce qu'est le PLU. Il s'agit d'un toilettage de l'existant (pas de nouvelles zones constructibles). L'enquête publique est terminée.

La dernière version du PLU approuvée date de 2014. Quelques ajustements sont devenus nécessaires.

La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) a mené ce projet de modification. Le commissaire enquêteur ayant rendu un rapport favorable, le conseil municipal approuve le projet de modification du PLU.

La CACPB doit également entériné par un vote du conseil communautaire.

Participation communale à verser au Syndicat Intercommunal du collège de Faremoutiers

Cédric THOMAS rappelle l'adhésion au syndicat et la participation qui est fixée en fonction du nombre d'élèves.

Le conseil municipal adopte le montant de la participation au montant de 4 215,86 €.

Points supplémentaires :

Approbation du versement des allocations compensatrices aux communes

Cédric THOMAS mentionne que la CACPB contribue aux recettes de la commune par le versement d'une allocation compensatrice. La dernière commission fin 2025 a réévalué certains transferts de charges.

L'allocation compensatrice à partir de 2026 est en baisse et représente 162 127,16 € (contre 173 478 € auparavant).

Le conseil municipal prend acte et approuve le rapport d'évaluation des charges transférées.

Achat de parcelle cadastrée section n° C 529

Cédric THOMAS montre à l'aide d'une carte le terrain concerné et explique pourquoi il est du ressort de la commune de le reprendre.

Après explications et localisation du terrain représentant 363m², le conseil municipal approuve l'acquisition au prix de 1,70 € le m².

Rapport des syndicats intercommunaux et des commissions communales

Néant

Questions et informations diverses

Pas de commentaire

Levée de séance : 22h25